

AB FOOD
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 5 000 €
SIEGE SOCIAL : 23 RUE DES SEPT CHEMINS
69120 VAULX-EN-VELIN

913 776 381 R.C.S LYON

**DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 25 JUIN 2024**

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Sont présents ou régulièrement présentés :

- | | |
|---|--------------------------------|
| - Monsieur Mokhtar BOUGHANMI | propriétaire de 2 000 actions, |
| - SASU PARTENAIRE C2E | propriétaire de 1 000 actions, |
| - Monsieur Abdellah EL KHADRAOUI | propriétaire de 2000 actions, |
| - Madame Asma BOUGHANMI | présente. |

Soit un total de 5 000 actions.

La présidence constate, en conséquence, que les associés, peuvent valablement délibérer et que l'assemblée peut prendre ses décisions à la majorité requise de plus des actions.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mokhtar BOUGHANMI, Président.

Puis la présidence rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est suivant :

- Prise d'acte de la cession de 750 actions de la société PARTENAIRE C2E au profit de Madame Asma BOUGHANMI,
- Nomination d'un nouveau président en remplacement du président démissionnaire et la modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la cession de 750 actions appartenant à la société PARTENAIRE C2E au profit de Madame Asma BOUGHANMI et agréé celui-ci en qualité d'associée à compter du 25 juin 2024.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Mokhtar BOUGHANMI, en sa qualité de Président et décide de nommer en qualité de **PRESIDENT**, à compter du **25 juin 2024** et pour une durée indéterminée :

Madame Asma BOUGHANMI
*née le 13 août 1987 à Lyon (69002),
de nationalité française,
demeurant 15 bis rue Robert Desnos 69120 Vaulx-en-Velin.*

L'article 38 des statuts est ainsi modifié :

« Article 38 – NOMINATION DES ORGANES SOCIAUX

La Présidente de la société nommée aux termes des présents statuts sans limitation de durée est :

Madame Asma BOUGHANMI
*née le 13 août 1987 à Lyon (69002),
de nationalité française,
demeurant 15 bis rue Robert Desnos 69120 Vaulx-en-Velin.*

Lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice. »

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

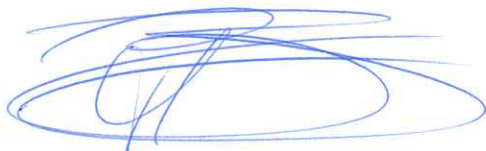
AB

AEK 413

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'assemblée générale et consigné au registre prévu par la loi.

Fait à Lyon,
Le 25 juin 2024

Monsieur Mokhtar BOUGHANMI



Monsieur Abdellah EL KHADRAOUI



Monsieur Mokhtar BOUGHANMI
Pour la société PARTENAIRE C2E



Madame Asma BOUGHANMI
« Bon pour acceptation des fonctions de président »

" Bon pour acceptation des fonctions de président "



AB

AEK

HB